# 1610005 bis

**DCG**

●

●

●

●

**SESSION 2016**

### UE 5 – ÉCONOMIE

Éléments indicatifs de corrigé

**I/ DISSERTATION (12 points)**

**L’efficacité du marché du travail passe-t-elle par plus de flexibilité ?**

Le travail de dissertation proposé par les candidats se doit de reposer sur une structure articulée autour d’une introduction (composée de 4 temps), d’un développement et d’une conclusion rapide.

**INTRODUCTION**

* **Une accroche**. Les possibilités d’accroche sont nombreuses ; elles doivent bien être en lien avec le sujet. Exemples possibles de thématique d’accroche :
* En 2015, en France, ouvrages et rapports se sont succédés sur la nécessaire réforme du Code du travail (cf. *Le travail et la loi* (Fayard) publié par R. Badinter et A. Lyon-Caen, le rapport Combrexelle remis à l’exécutif le 8 septembre 2015, …) ;
* Confrontés à une croissance atone et [à](http://www.lesechos.fr/economie-politique/monde/actu/0202864910331-en-mai-26-4-millions-d-europeens-etaient-au-chomage-selon-eurostat-581314.php) un taux de chômage qui ne recule pas (autour de 10% en 2016), les pays de l’Union européenne multiplient les réformes allant vers un assouplissement de leur marché du travail. Ainsi, au Royaume-Uni, contesté par les syndicats, le contrat « zéro heure », concernerait 1 million de personnes. En Allemagne, les « mini-jobs » sont plébiscités par les entreprises, tandis qu'en Grèce, un Smic jeune a été mis en place.
* Pour un même niveau de croissance du PIB, les institutions du marché du travail français sont souvent critiquées en raison de l’existence de rigidités institutionnelles qui aggraveraient le chômage ;
* Etc.
* **Définition des termes du sujet.** Deux notions économiques étaient contenues dans le sujet et devaient donc être définies : le marché du travail et la flexibilité du travail.
* On parle de **marché du travail**, par convention (cf. approche néoclassique), car il existe une demande et une offre, ainsi qu’un prix. Le prix du travail est le salaire réel, déterminé, en même temps que le niveau de l’emploi, par l’intersection des courbes d’offre et de demande de travail.
* Par **efficacité**, nous entendrons que l’équilibre sur le marché du travail tend rapidement vers le plein-emploi.
* De manière générale, la **flexibilité** correspond à la capacité d’une entreprise à s’adapter aux évolutions de la demande et de son environnement. La **flexibilité du travail** implique donc la remise en cause des rigidités liées au travail (conditions d’embauche et de licenciements, coût du travail, conditions d’utilisation de la main d’œuvre). Elle peut prendre plusieurs formes : flexibilité quantitative externe et interne (recours aux heures supplémentaires, annualisation du temps de travail…), salariale, organisationnelle, par externalisation.
* **Problématique.** Pour le patronat et les économistes libéraux, le chômage de masse qui s’est implanté de façon durable dans la majorité des PDEM entre les années 1970 et 1990 et qui reste actuellement soutenu dans certains pays d’Europe, particulièrement en France (en France métropolitaine, 10 % des actifs sont au chômage au deuxième trimestre 2015 selon la mesure du BIT), s’explique essentiellement par les rigidités institutionnelles en vigueur sur les marchés du travail nationaux (rigidités salariales, rigidités des « charges sociales », rigidités dans la gestion de la main d’œuvre notamment). Ainsi, les libéraux assurent que la flexibilité du marché du travail est favorable à l’emploi et à la croissance. Mais elle risque de nuire à la croissance et donc à l’emploi lorsqu’elle débouche sur une précarité qui pénalise la demande. Comment peut-on analyser l’impact de la flexibilité du travail sur le volume des emplois créés ? Si une plus grande flexibilité du travail permet une adaptation plus rapide des entreprises aux évolutions de leurs marchés, peut-on affirmer pour autant que cela se traduit par davantage d’emplois créés par le système productif sur le long terme ? La flexibilité du travail permet-elle de créer des emplois ou, à l’inverse, n’est-elle pas nuisible à l’emploi ? **Davantage de flexibilité du marché du travail permettrait-elle de se rapprocher du plein emploi ?**
* **Annonce du plan**. Le plan doit être annoncé, simplement mais clairement. Deux parties sont de préférence attendues (mais un développement en 3 parties est possible). Chaque partie doit s’articuler autour de deux sous-parties (mais trois sous-parties sont possibles).

**PISTES DE DÉVELOPPEMENT POSSIBLES**

**La flexibilité du travail améliore le fonctionnement du marché du travail et favorise l’augmentation du volume de l’emploi.**

* Selon **l’analyse néoclassique**, la flexibilité salariale permet de garantir le plein emploi.La flexibilité salariale permet d’ajuster les salaires à la baisse pour assurer le plein emploi : si l’on se réfère à la version standard de l’analyse néoclassique, le chômage est tout simplement impossible en situation de concurrence pure et parfaite, comme est impossible tout déséquilibre durable sur les marchés de biens et services. L’équilibrage du marché du travail repose néanmoins sur des hypothèses fortes, notamment une flexibilité totale des prix et des salaires, l’homogénéité des travailleurs et une information parfaite sur les conditions de travail. Dans ce cadre théorique, le marché du travail est donc autorégulateur ; le seul chômage qui subsiste est un chômage de type volontaire.

Selon la modélisation néoclassique, le salaire minimum, le rôle central des syndicats (regroupant les salariés au lieu de les laisser atomisés et en situation de concurrence) dans les revendications d’augmentation de salaires, une indemnisation du chômage élevée peuvent être considérés comme des rigidités sur le marché du travail, engendrant du chômage (cf. étude de J. RUEFF au début des années 1930).

* L’approche libérale fait des rigidités à la baisse des salaires une cause essentielle du chômage ; en s’inspirant de la théorie néoclassique, il apparaît que l’entrepreneur ne prendra la décision d’embaucher un salarié supplémentaire qu’à partir du moment où la productivité marginale du travail reste supérieure à son coût marginal.

Les libéraux considèrent aussi que des charges salariales et patronales trop lourdes pèsent sur le coût du travail et n’incitent pas aux créations d’emplois. Développer la flexibilité salariale et abaisser les niveaux des prélèvements obligatoires sur le travail peuvent donc inciter à l’embauche notamment des travailleurs les moins qualifiés.

*Ainsi, à partir des années 1980, en France, l’Etat a mis en place des stratégies de flexibilité sur le marché du travail pour « enrichir en emplois le contenu de la croissance » (réduction des cotisations sociales à la charge des employeurs, essor des emplois précaires, etc.).*

* Selon la théorie néoclassique, la flexibilité quantitative permet aux entreprises d’ajuster le volume de l’emploi à la conjoncture et aux évolutions de leur environnement. La théorie néoclassique montre que les mesures législatives qui visent à renforcer le droit du travail (notamment en matière de contrats ou de procédures de licenciement) limitent l’entreprise dans sa capacité à s’adapter aux évolutions du marché et pénalisent sa compétitivité-prix. En effet, le courant libéral considère qu’une des raisons majeures à l’existence d’un chômage de masse vient des difficultés qu’éprouvent les entreprises à débaucher ou à avoir recours à des formes d’emploi moins rigides que le CDI à temps plein. Les libéraux prônent alors d’assouplir les procédures relatives aux licenciements et/ou de faciliter le recours aux « formes particulières d’emploi » (flexibilité quantitative externe) et à la sous-traitance.
* Dans un contexte de variabilité de la demande, la flexibilité quantitative externe et l’externalisation permettent une meilleure adaptation des entreprises vis-à-vis du marché (surtout pour les secteurs soumis à la concurrence internationale dans lesquels la conjoncture évolue de façon plus aléatoire). Ainsi, si la demande est plutôt favorable, les entreprises seront plus facilement incitées à embaucher car elles n’auront pas à supporter le poids de ces nouveaux travailleurs précaires en cas de retournement de la conjoncture.
* La flexibilité du travail sous tous ses formes permet aux entreprises de réduire le coût global du travail (salaire, charges sociales, coûts liés à d’éventuels licenciement) et ainsi leur coût de production, ce qui présente deux avantages induits : la hausse des profits et donc de l’investissement, de la production et de l’emploi ; des gains en termes de compétitivité-prix puisque la réduction des coûts de production permet de baisser les prix de vente et de conquérir des parts de marché à l’exportation, ce qui stimule la demande, et dans une vision keynésienne, favorise l’emploi. Au final, la politique de l’emploi fondée sur une plus grande flexibilité du travail vise à générer un cercle vertueux.
* L’observation empirique montre que l’on peut envisager deux modèles du marché du travail :
  + un *modèle anglo-saxons* où la flexibilité du travail est forte, le chômage faible (taux de chômage de 5,5% au Royaume-Uni en juin 2015 ; 5,3 % aux USA) mais les inégalités de salaires fortes ;
  + et *un modèle européen* de marché du travail où la flexibilité est faible, le chômage relativement élevé, mais les inégalités de salaires plus faibles.

*Les progrès de la flexibilité du marché du travail sont soutenus par l’analyse économique afin d’accroître le volume de l’emploi, et les bons résultats des économies ayant adopté ces politiques en renforcent l’idée.*

*Toutefois, le recours systématique à une intensification de la flexibilité n’est pas toujours synonyme d’une dynamique plus importante de la croissance économique et de l’emploi. Ainsi, entre 2000 et 2013, l’Espagne a initié 39 réformes sur la seule protection de l’emploi (CDI, CDD, intérim, licenciements collectifs…), la Grèce 23 réformes, sans que cela ne puisse empêcher la nette progression de leur taux de chômage (qui passe, en Espagne, de 11,9% en juin 2000 à 22,4 % en juin 2015 ; en Grèce, de 11,4 % à 25,2%). Si le fait d’assouplir la législation du travail levait les freins à l’emploi, « on aurait dû constater un effet de toutes les politiques mises en place depuis quatre décennies dans l’ensemble des pays développés qui ont cherché à casser une à une, ces rigidités » conclut* ***P. ASKENAZY****.*

**La flexibilité du travail peut toutefois entraîner des effets pervers qui freinent voire annulent l’impact positif sur l’emploi**

* Au niveau microéconomique, la flexibilité du travail excessive peut générer des coûts masqués importants : baisse de l’incitation au travail et baisse de la productivité du travail (cf. théorie du salaire d’efficience de **J. STIGLITZ** et **G. AKERLOF**), l’instauration d’une relation de court terme avec l’entreprise peut être décourageante pour le salarié, produire une incitation à l’absentéisme, créer peu d’incitation à s’insérer dans une communauté de travail, etc. Au final, ces coûts pour l’entreprise peuvent égaler, voire surpasser les gains en termes de réduction du coût du travail. La flexibilité du travail aboutit alors paradoxalement à une baisse de l’efficacité du travail et donc à une baisse des profits, de la compétitivité, de long terme, de l’investissement et de l’emploi.
* Les politiques de flexibilité du travail mises en œuvre depuis deux décennies ont conduit à une segmentation du marché du travail (cf. **PIORE** et **DOERINGER**, avec un segment primaire – caractérisé par des emplois typiques– et un segment secondaire - caractérisé par des emplois atypiques et des conditions d’emploi défavorables –) ce qui, sur le long terme, pénalise la productivité du travail de l’ensemble du système productif.
* La flexibilité est un vecteur de précarité pour le salarié. Le recours aux « formes particulières d’emploi » (FPE), dans le cadre de la flexibilité quantitative externe, est synonyme de baisse du degré de sécurité de l’emploi : sur une période donnée, la probabilité de perdre son emploi devient plus grande. Et le fait de vivre des situations de chômage récurrent, d’avoir des niveaux de salaire bas empêchent ces travailleurs d’accéder à une norme de consommation, d’accéder aisément au logement et à des prêts bancaires (cf. notion de « working poors »).

Par ailleurs, un tel contexte de précarisation du travail peut pousser les plus stables à craindre, pour eux-mêmes, une certaine déstabilisation : ils peuvent alors adopter un comportement prudent en freinant certaines décisions de consommation et en préférant se tourner vers une épargne de précaution.

* Dans les années 1930, l’analyse de **J. RUEFF** sur les causes du chômage permanent avait fait l’objet de critiques radicales de la part de **J. M. KEYNES**. Celui-ci considère notamment qu’avant d’être un prix sur le marché du travail, le salaire est un revenu qui tient une place essentielle dans la dynamique de l’activité économique. Ainsi, si on s’inscrit dans une **perspective keynésienne**, la flexibilité salariale (réduction des salaires et plus globalement du coût du travail) tout comme la flexibilité dans la gestion de la main d’œuvre (flexibilité quantitative externe) avec le développement des emplois précaires, pénalisent le niveau de revenus des actifs, donc la demande anticipée par les entrepreneurs et donc l’investissement, la croissance et l’emploi.
* Les contrats précaires peuvent également déstabiliser la consommation des ménages (difficulté d’endettement des ménages, de recours au crédit, instabilité des revenus) et risquent d’aggraver la récession économique. Les individus peuvent alors être moins incités à consommer. Si une baisse des salaires peut être rationnelle au niveau microéconomique, cela peut engendrer, au niveau macroéconomique une baisse de la croissance, celle- ci étant souvent tirée en grande partie par la consommation finale en France.
* La précarité professionnelle dans laquelle sont plongés de plus en plus de travailleurs les conduit vers une forte vulnérabilité face au chômage et les mène, plus précisément, vers le cercle vicieux du chômage répétitif. De plus, dans le cas d’un ralentissement même temporaire de l’activité, les entreprises peuvent simplement cesser de recourir aux emplois flexibles et n’ont donc pas à supporter le poids des CDI qu’il est difficile de comprimer. Le chômage peut alors plus rapidement s’aggraver. Pour certains économistes, ce n’est donc pas la rigidité du droit du travail qui crée du chômage, mais plutôt cette quête de dérégulation qui en est l’une des causes (cf. **P. ASKENAZY**)
* La flexibilité du travail constitue le moyen pour les entreprises de disposer de la main d’œuvre nécessaire pour faire face aux aléas de la demande et donc de la production sans devoir embaucher des salariés en CDI ; malgré tout, les créations d’emplois atypiques ne semblent pas réussir à réduire de manière significative le chômage. En vérité, il est de plus en plus admis que la diminution efficace et durable du chômage passe par des créations d’emplois stables à durée indéterminée ; les emplois flexibles n’ont eux qu’un impact temporaire et aléatoire sur le chômage (chômage conjoncturel) et semblent donc manquer d’efficacité dans une perspective de long terme.

**ÉLÉMENTS DE CONCLUSION**

Il est attendu :

* une **reprise des idées essentielles développées** et une réponse à la problématique posée
* ainsi qu’une **ouverture** (concept de « flexicurité » s’inspirant du modèle des scandinaves.).

**II/ ÉTUDE DE DOCUMENT (5 points)**

1. **Définissez ce qu’est un taux d’intérêt directeur.**

Les **taux directeurs** sont les taux d'intérêt fixés par une Banque centrale (d'un pays ou d'une union monétaire), taux auxquels les banques commerciales empruntent de la monnaie centrale aux banques centrales. Les **taux d’intérêt directeurs** sont pour les Banques centrales des instruments de la politique monétaire (conventionnelle) dans la mesure où ils déterminent ensuite les conditions commerciales d’octroi de crédits aux agents économiques (entreprises et ménages).

1. **Rappelez les objectifs de la BCE dans le cadre de sa politique monétaire.**

On rappelle que la politique monétaire est l’ensemble des moyens mis en œuvre pour agir sur l’évolution de la masse monétaire.

Les objectifs de la politique monétaire :

* principal : stabilité des prix avec une cible d’inflation inférieure ou égale à 2% (stabilité de la valeur interne de la monnaie),
* secondaire : croissance et emploi ;
* stabilité du taux de change (valeur externe de la monnaie) et conduite de la politique de change)

1. **Présentez et expliquez l’évolution de la politique monétaire de la BCE depuis 2008.**

En septembre 2007, les marchés interbancaires ont connu une crise de confiance avec l'annonce par différentes banques de leur exposition aux créances « subprimes », crise considérablement aggravée à partir de septembre 2008 avec la chute de la banque d'affaires américaine Lehman Brothers. Cette situation a abouti au **blocage du marché interbancaire** : les banques ayant des liquidités disponibles n'ont plus voulu prêter aux autres banques (de peur de n'être pas remboursées), et celles à court de liquidités n'ont plus trouvé de prêts.

Dans ce contexte, les banques centrales ont alors fait en sorte que les banques ayant des besoins de liquidités puissent se les procurer en **assouplissant leurs conditions de refinancement**, notamment en abaissant leurs taux directeurs. Ainsi, la BCE a régulièrement abaissé son principal taux directeur (« taux refi ») entre 2008 et début 2011. Cette politique monétaire expansionniste devait participer à la relance de l’activité économique en allégeant le coût du crédit.

Dans un contexte de reprise, la BCE a ensuite remonté deux fois son taux directeur en 2011 pour contrer la remontée de l’inflation dans la zone euro.

Mais à partir de fin 2011, l’aggravation de la crise en zone euro (cf. crise grecque) pousse la BCE à abaisser son principal taux directeur. À partir de là, face à la crispation de la crise de la dette en zone euro et de l’entrée de plusieurs pays de la région en récession, la BCE va être amenée à abaisser par six fois son taux d’intérêt directeur pour l’amener à un niveau proche de zéro (baisse à 0,05 % décidée en septembre 2014, plus bas niveau de son histoire). La BCE espère ainsi ouvrir les vannes du crédit et par ricochet soutenir l'économie en zone euro dont les perspectives de croissance restent moroses.

Devant l’aggravation de la crise des dettes souveraines et face aux limites des politiques monétaires dites conventionnelles (pilotage par les taux directeurs), la BCE se lance dans une politique monétaire non conventionnelle qui consiste en des rachats massifs de titres de dette publique se traduisant par une création monétaire massive.

1. **Quels sont les risques potentiels de la politique monétaire actuelle ?**

Parmi les risques potentiels d’une politique monétaire expansionniste, on peut citer les suivants. On attendra du candidat qu’il cite au moins deux risques.

* **Apparition d’une situation de « trappe à liquidité »**

Cette notion a été formulée par **KEYNES** (1936) et **HICKS** (1937). L’idée initiale de la trappe à liquidité est en effet que si les taux d’intérêt sont suffisamment bas (et notamment lorsque le taux nominal est à zéro), les agents préfèrent détenir de la monnaie plutôt que des titres : dans une telle situation en effet, les agents anticipent que les taux d’intérêt ne peuvent qu’augmenter (et le prix des titres que baisser en raison de la relation inverse qui unit ces derniers aux taux d’intérêt). Cette situation est rare, mais pas impossible. Elle se produit en fait à chaque fois que la crainte pousse les agents à préférer la monnaie aux actifs financiers, la liquidité aux placements financiers. Dès lors, toute injection supplémentaire de monnaie est thésaurisée par les agents.

Si les agents conservent la monnaie dans leur portefeuille au lieu d’acheter des actifs - tels les obligations émises par les entreprises -, l’excès d’épargne par rapport à l’investissement réalisé n’est pas résorbé et l’économie ne peut sortir de la récession.

* **Dérapage de l’inflation**

Cf. Théorie Quantitative de la Monnaie : toute augmentation de la masse monétaire entraîne mécaniquement une augmentation du NGP donc de l’inflation.

*Mais souvent, le contexte dans lequel est décidé une politique monétaire à taux zéro est caractérisé par un risque de déflation. En fait, dans ce cas, le risque de dérapage de l’inflation apparaît improbable à court terme du fait de l’atonie persistante de la consommation et du niveau élevé du chômage.*

* **Excès d’endettement**

Les politiques monétaires ultra-expansionnistes peuvent conduire à la croissance rapide du crédit : d’où risque d’un excès d’endettement (dette des ménages et des entreprises).

* **Formation de bulles spéculatives sur les marchés**

La politique de taux d’intérêt zéro des banques centrales favorise des prises de risques excessives sur les marchés (particulièrement les marchés financiers) : en effet, elle favorise l’augmentation du prix des actifs financiers à des niveaux sans rapport avec les données fondamentales (réelles) de l’économie et donc la spéculation.

* **Faiblesse de la valeur externe de la monnaie (faible cours sur le marché des changes).** Cela risque de renchérir le coût des importations *(dangereux lorsque le déficit commercial est structurel…)*.

**III/ QUESTION (3 points)**

**La redistribution des revenus : définition, objectifs et outils.**

**Définition : La redistribution** des revenus correspond à l’ensemble des mécanismes mis en œuvre par les administrations publiques qui modifie la répartition primaire des revenus.

La redistribution inclut **la protection sociale mais aussi toutes les interventions de l’Etat pour réduire les inégalités professionnelles et régionales.**

**Outils :** Cette modification des revenus primaires va être permise par :

* **les impôts, les cotisations sociales**,
* les **versements de prestations sociales** (les revenus de transfert).

Il est possible d’inclure également **certains services publics** à la disposition de certaines catégories de population (logements sociaux, services éducatifs, …).

Le résultat de la redistribution est le **revenu disponible brut (RDB) :** somme dont dispose un agent économique pour consommer et épargner.

**RDB = revenus primaires – impôts et taxes – cotisations sociales + prestations sociales**

**Finalités (objectifs) : Parmi les finalités (objectifs), nous pouvons distinguer 3 grandes catégories d’arguments :**

* **Une finalité (objectif) de justice sociale (réduction des inégalités de revenus)**

La redistribution a pour objectif de de rendre la société « plus juste ».

L’idée est que tout individu doit bénéficier de revenu suffisant lui garantissant l’exercice de ses droits.

L’objectif sera notamment de lutter contre les inégalités notamment au sein de la nation ce qui peut être permis par la redistribution verticale.

Cela conduit par exemple à des prestations universelles et des impôts progressifs.

* **Une finalité (objectif) de protection sociale (solidarité nationale)**

La politique de redistribution va permettre de répondre aux besoins croissants de sécurité des individus. Cela passe essentiellement par la protection sociale.

La protection sociale correspond aux institutions et aux mécanismes de prise en charge collective des risques sociaux.

Elle permet de garantir les individus contre la maladie, la vieillesse, les accidents de travail, le chômage, …

Il est important de voir que cette protection sociale sera mise en œuvre selon deux logiques qui la plupart du temps se combinent :

* la logique de l’assurance (**bismarckienne**) ;
* la logique de l’assistance (**beveridgienne**).
* **Une finalité (objectif) d’efficacité économique**

La redistribution a une influence sur l’activité économique autant à CT **(Keynes)** qu’à LT **(théories de la croissance endogène).**

Cette conception économique de la redistribution se retrouve également chez **Beveridge**.

La redistribution va permettre un soutien de la demande globale (cela est d’autant plus vrai si elle concerne les populations ayant la propension marginale à consommer la plus élevée. On prélève donc des sommes aux agents qui ont la propension la plus faible au profit de ceux qui ont la propension la plus élevée ce qui relance la consommation).

On retrouve également le rôle de stabilisateur automatique de la redistribution. La redistribution limite la baisse des revenus disponibles en phase de ralentissement économique et limite l’accroissement de la demande en phase de « surchauffe ».

Cette redistribution va également avoir des avantages importants en matière de paix sociale et de régulation économique. Elle crée un filet de sécurité et réduit l’incertitude ce qui entraîne des anticipations davantage positives en faveur de la consommation, de l’investissement et d’une croissance durable.

Ce rôle sur l’efficacité économique sera particulièrement mis en avant au cours des « 30 glorieuses » dans le cadre du mode de régulation fordiste.